



Kiwi

N°13
11/05/2023



Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FREDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Kiwi

- **PSA** : les parcelles sont à surveiller.
- **Cochenille blanche du mûrier** : la migration des jeunes larves s'achève.
- **Période de floraison** : voir la note sur l'arrêté relatif à la protection des abeilles à la fin du bulletin.

Note nationale BSV Abeilles - Pollinisateurs :



Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

La note est disponible sur le lien suivant : [Note nationale Abeilles-Pollinisateurs](#)

Note nationale Biodiversité :



La note est disponible sur le lien suivant : [Note nationale Flore des bords des champs](#)

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Kiwi N°X du
JJ/MM/AA »

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

**BULLETIN DE
SANTÉ DU VÉGÉTAL**
ÉCOPHYTO

• Données météorologiques

Depuis le dernier bulletin, les températures moyennes ont été supérieures aux valeurs de saison, des maximales proches de 28°C voire supérieures ont été enregistrées les 28 avril, 3 mai et 6 mai. Des pluies orageuses parfois accompagnées de grêle sont intervenues le 6 mai et une période pluvieuse est en cours depuis le 9 mai (depuis le dernier bulletin 24 à 35 mm ont été enregistrés selon les secteurs).

Pour les prochains jours des températures moyennes inférieures aux valeurs de saison et un temps instable sont annoncés.

Prévisions du 12 au 18 mai (source : MétéoFrance)

	VENDREDI 12	SAMEDI 13	DIMANCHE 14	LUNDI 15	MARDI 16	MERCREDI 17	JEUDI 18
Ste Livrade sur Lot (47)	 7° / 18° ▲ 15 km/h 50 km/h	 10° / 21° ▲ 15 km/h	 10° / 21° ▲ 20 km/h	 11° / 18° ▲ 20 km/h 40 km/h	 9° / 18° ▼ 15 km/h 40 km/h	 9° / 18° ▲ 15 km/h	 8° / 17° ▲ 15 km/h
Pompignac (33)	 8° / 18° ▼ 25 km/h 55 km/h	 10° / 20° ▼ 15 km/h	 11° / 21° ▼ 15 km/h	 11° / 18° ▲ 20 km/h 40 km/h	 9° / 18° ▲ 15 km/h	 9° / 17° ▲ 15 km/h	 8° / 17° ▲ 15 km/h
Bergerac (24)	 5° / 19° ▲ 15 km/h 55 km/h	 9° / 21° ▼ 15 km/h	 10° / 22° ► 15 km/h	 10° / 18° ► 15 km/h	 8° / 18° ▼ 20 km/h	 8° / 18° ▼ 15 km/h	 7° / 17° ▲ 15 km/h
Jonzac (17)	 7° / 19° ▼ 20 km/h 55 km/h	 9° / 21° ▼ 15 km/h	 10° / 23° ▼ 15 km/h	 11° / 18° ▲ 20 km/h 45 km/h	 9° / 18° ▼ 20 km/h	 8° / 17° ▼ 15 km/h	 8° / 16° ▼ 15 km/h
Orthez (64)	 8° / 17° ▲ 15 km/h 55 km/h	 8° / 18° ► 15 km/h	 9° / 19° ▼ 15 km/h	 10° / 17° ► 20 km/h 55 km/h	 9° / 18° ▲ 15 km/h	 8° / 18° ▲ 15 km/h	 8° / 17° ▲ 15 km/h

• Stades phénologiques

Hayward : stade « boutons floraux dégagés » (BBCH 53) à stade « les sépales commencent à se séparer » (BBCH 55). Premières fleurs ouvertes sur pieds mâles (BBCH 60).

Variété à chair jaune : stade « fin de floraison » à « début nouaison » (BBCH 69).



• *Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA)

Des taches sur feuilles (taches nécrotiques avec halos jaunes) ainsi que des nécroses de boutons sont observées sur certaines parcelles. Des dessèchements de pousses sont également visibles.

Dans la majorité des parcelles les symptômes sur feuilles et boutons sont moins importants qu'en 2022.



Taches sur feuilles

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)



Nécroses de boutons

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

Evaluation du risque

Les orages de la fin de semaine dernière et les conditions humides en cours sont favorables à la bactérie. Les parcelles sont à surveiller.

Mesures prophylactiques :

Afin de limiter les risques de contaminations, les opérations de taille et d'éclaircissage (qui contribuent à ouvrir des voies d'entrées pour la bactérie) sont à réaliser par temps sec (si possible lorsque la température est supérieure à 25°C) en veillant à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...).

📖 Consultez la fiche « [Bactérie responsable du chancre bactérien du kiwi \(PSA\)](#) » du [Guide de l'Observateur](#)

• Cochenille blanche du mûrier

La période de migration des jeunes larves s'achève.

La gestion des parcelles, s'effectue sur le maximum de jeunes larves durant leur phase mobile.

Evaluation du risque

La période à risque s'achève.

Mesures prophylactiques :

L'élimination des branches les plus envahies ainsi qu'un décapage mécanique à la lance (eau sous pression) et/ou par brossage des charpentières et des troncs atteints permettent d'éliminer une partie des cochenilles.

📖 Consultez la fiche « [Cochenilles](#) » du [Guide de l'Observateur](#)

• Punaises phytophages

Sur notre réseau de piégeage punaise diabolique [Halyomorpha halys](#), les captures d'adultes sont en augmentation sur certains pièges.

En parcelles, des adultes de punaises diaboliques ont été observés et des pontes de *Rhaphigaster nebulosa* ont été signalées.

📖 Consultez la fiche « [Punaises phytophages](#) » du [Guide de l'Observateur](#)

Consultez le [BSV Hors-série Punaises phytophages](#)

• Boutons rongés

Quelques boutons rongés sont notés sur certaines parcelles.

• Auxiliaires

Les auxiliaires observés actuellement en parcelles sont des araignées et des cantharides.

• Note d'information sur l'arrêté « pollinisateurs »

L'[arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques](#), abroge l'arrêté du 28 novembre 2003 et est en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

Une note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 est disponible sur le lien suivant : [Note DRAAF arrêté abeilles](#)

Fiche pratique « Vergers » pour comprendre la réglementation "Abeilles et pollinisateurs" : [Fiche vergers](#)



Punaises *Halyomorpha halys*

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)



Bouton rongé

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

Guide de l'observateur Fruits à pépins pour vous aider

Un Guide de l'Observateur fruits à pépins a été édité par le réseau des BSV Arboriculture fruitière Nouvelle-Aquitaine. Il permet de mettre en place des observations sur votre exploitation, avec des protocoles d'observations pour chaque pathogène, des détails et photos d'identifications, des astuces d'observations et des éléments de comparaison avec d'autres pathogènes. Vous y trouverez aussi des informations sur les facteurs favorisant le pathogène et les méthodes prophylactiques à mettre en place pour limiter l'installation ou le développement du pathogène. Ce guide est composé à la fois :

- de fiches générales qui rappellent les bonnes pratiques d'observations, les outils d'aides à l'analyse de risque (modèles, grille de risques...),
- de fiches individuelles par bio-agresseur qui permettent d'identifier les bio-agresseurs et leurs symptômes, d'éviter les confusions, pour affiner l'analyse de risque et la gestion des parcelles.

Vous pouvez **télécharger le guide complet et/ou les fiches individualisées par pathogène** : [Guide observateur fruits à pépins](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes : Cadralbret, CDA 47, FREDON 47, FREDON 64, Garlanpy, SAPA Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".